

Synthèse

Magazine municipal N°101 - Mars 2021



Ville « 4 fleurs »
passage du Jury
National cet été

SOMMAIRE

P. 3 ÉDITO

P. 4 ÉTAT CIVIL / EN BREF

P. 5 DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES

P. 6 CONSEILS DE JARDINAGE

P. 7 DES PROJETS DE TRAVAUX

P. 8 CIRCULATION : DES MODIFICATIONS

P. 10 CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT

P. 12 COVID 19 - LA VACCINATION S'ACCÉLÈRE

P. 13 ARMÉE

P. 14 CHÂLONS-AGGLO

P. 15 MÉDIATHÈQUE

P. 16 AGENDA

Magazine d'information édité par le Service Communication de la Ville de Mourmelon-le-Grand - 4, rue Joffre - CS 400 21 - 51400 Mourmelon-le-Grand.

Directeur de la publication : Pascal Jaloux

Rédaction : Mathieu Roussel

Photos : Mathieu Roussel, Basalt

Architecture, CENTIAL, 8e RMAT

Conception - réalisation : Gaëlle Charles

Impression : Le Réveil de la Marne

N° ISSN : 2609-1585

Imprimé sur du papier certifié PEFC

COMMENT RECEVOIR «SYNTHÈSE»
Synthèse est distribué dans les boîtes aux lettres des Mourmelonnais. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie ou par mail (contact@villedemourmelonlegrand.fr). Vous pouvez aussi vous le procurer dans tous les lieux publics de la ville ou le consulter sur le site internet de la ville www.mourmelonlegrand.fr.



www.mourmelonlegrand.fr

INFOS PRATIQUES

PÔLE PUBLIC

4, rue du Maréchal Joffre.
Parking de 50 places

LA MAIRIE

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h00 à 12h00 ;
 - Du lundi au vendredi, de 14h00 à 17h00 ;
 - Fermeture le mardi matin.
- Téléphone : 03 26 66 10 44
Fax : 03 26 66 57 10

LA MÉDIATHÈQUE

Mardi, jeudi et vendredi : 14h – 17h30
et le matin sur rendez-vous
Mercredi : 9h30 – 12h / 14h – 17h30
Samedi : 10h – 16h
Téléphone : 03 26 66 57 07
<https://mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org/>

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Sur rendez-vous.
- Téléphone : 03 26 66 10 44

POLICE MUNICIPALE

Permanence en mairie, sans rendez-vous.
• Le vendredi de 14h00 à 15h00.

LA MISSION LOCALE

- Les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois, de 14h30 à 16h00.
- Téléphone : 03 26 68 54 02
Courriel : contact@ml-chalons.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

- Sur rendez-vous, le jeudi de 10h30 à 16h00.
- Téléphone : 03 26 60 85 09

COMAL - OPAH

- Le 2ème mardi de chaque mois, de 14h00 à 16h00.
- Téléphone : 0 800 77 29 30
(N° vert)

UDAF

- Le 3ème mercredi de chaque mois, de 9h30 à 12h00.

LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Accès par le parvis, puis par la porte blanche à droite.
• Les mercredis de 9h00 à 11h30.

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

- Les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 9h00 à 11h00.



Nouveau :
Marché des producteurs locaux
À partir du 27 avril
 Dernier mardi du mois de 17h à 19h
 Parking du centre culturel Napoléon III

Être prêts, pour repartir et réagir

La municipalité et le milieu associatif sommes prêts. Nous avons élaboré différents scénarii en fonction des impératifs sanitaires qui pourraient nous être imposés.

Ainsi, le 6 mars dernier, le CADM Handball a remplacé son traditionnel bal par une vente de plats à emporter. Le CADM Tennis, Courir pour un avenir, le CSAG Tir à l'arc ou encore Animation et Loisirs ont finalisé l'organisation de leurs manifestations prévues en mai et juin. Ils sont prêts et s'adapteront aux mesures sanitaires du moment.

Du côté de la municipalité, nous avons décidé de maintenir nos rendez-vous culturels. En accord avec les compagnies théâtrales, si une représentation devait être annulée, celle-ci serait reprogrammée sur la saison 2021-2022. De même, comme à l'habitude, les séances de cinéma sont prévues au calendrier, le choix des films se fera « au fil de l'eau ». Quant aux manifestations comme la Soirée du Solstice, Sport en famille ou les festivités du 14 juillet, leur maintien comme leur teneur seront fonction des conditions sanitaires du moment.

Vaccination : c'est parti !

Dès la première quinzaine de janvier, j'ai contacté l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture afin de proposer la création d'un centre de vaccination à Mourmelon-le-Grand. Cette option ne faisait pas partie des schémas territoriaux retenus pour des raisons de seuil (un centre pour 100 000 habitants).

C'est pourquoi, le 18 janvier, j'ai proposé la mise en place de vaccinations groupées pour nos aînés à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Martin-sur-le-Pré. Ce n'est que le 24 février dernier que cette proposition a été validée par l'ensemble des acteurs concernés.

Au final, le 4 mars au soir, la Préfecture a demandé l'ouverture d'un centre de vaccination sur Mourmelon. Le centre culturel Napoléon III a pu accueillir les plus de 75 ans dès le 12 mars.

En parallèle

Les projets en matière de travaux, d'urbanisme ou de cadre de vie prennent forme. Vous les découvrirez au fil de ces pages. Quant à la vidéosurveillance et au complexe sportif, ces projets suivent leur cours. Les demandes de subventions pour la vidéosurveillance ont été déposées fin janvier et le concours d'architectes pour le complexe sportif va être lancé ce mois-ci.

Pascal JALOUX,
 Maire de Mourmelon-le-Grand

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

12 décembre, Ambre de Vincent Caron et Stéphanie Martin
19 décembre, Nathan de Damien Lejeune et Armandine Hesters
29 décembre, Pierre de Alexandre Hansen et Kimberly Jeannoutot
4 janvier, Malick de Moro Diawara et Eveline Mendes
18 janvier, Layth de Ahmed Baghdad et Salima Bekaddour
24 janvier, Nataël de Alain Camus et Gwendoline Decamps
31 janvier, Jules de Julien Lantremy et Julie Quelin
31 janvier, Clovis de Maxime Verkinderen et Agathe Gibert
1er février, Malia de Maletino Pakaina et Melesete Tuihoua
6 février, Antoine de Sébastien Gille et Christine Pupier
11 février, Arthur de Guillaume Allain et Maeva Le Saoût

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

30 novembre, Sarah Vanthournout dans sa 51^{ème} année.
6 décembre, Christine Plaëttner épouse Herbert dans sa 63^{ème} année
8 décembre, Dominique Decolnet dans sa 53^{ème} année
18 décembre, Pierre Colin dans sa 79^{ème} année
26 décembre, Michel Lépinos dans sa 78^{ème} année
30 décembre, Badra Hamadouche épouse Benabdi dans sa 79^{ème} année
1er janvier, Jean-Paul Patoux dans sa 71^{ème} année
22 janvier, Alain Modéré dans sa 66^{ème} année
27 janvier, Belkacem Benabdi dans sa 94^{ème} année
3 février, René Joannes dans sa 85^{ème} année
6 février, Abdelkader Benaraba dans sa 90^{ème} année
8 février, Jean Farcine dans sa 85^{ème} année
11 février, Aimé Camus dans sa 88^{ème} année
12 février, Jocelyne Richez veuve Gabrelle dans sa 72^{ème} année
18 février, Joseph Denis dans sa 82^{ème} année

EN BREF

Accueil de loisirs – La prochaine session de l'ALSH se déroulera pendant les vacances de Pâques : du 26 au 30 avril, puis du 3 au 7 mai 2021. Inscription à la semaine avec 3 formules possibles : la journée avec temps méridien (repas tiré du sac fourni par la famille), la journée sans temps méridien ou l'après-midi uniquement. Inscriptions du 6 au 9 avril 2021. Nouveau : les familles inscrites aux vacances de la Toussaint 2020 et d'hiver 2021 ont désormais la possibilité de s'inscrire en ligne, depuis l'espace famille. Renseignements sur www.mourmelonlegrand.fr (rubrique « enfance/éducation ») ou par téléphone auprès du Service Sport et Jeunesse, 03 26 66 79 48.

Cimetière – Il est rappelé aux personnes qui se rendent au cimetière de respecter le tri sélectif. Dans les conteneurs mis à disposition près du portail, merci de bien séparer les végétaux des éléments artificiels (pots, mousse, rubans, plastiques, etc.).

Don du sang - La prochaine collecte de sang aura lieu le mardi 18 mai, de 15h30 à 19h30, à la salle Louisiane. Pour toutes informations : 03 26 49 33 00 ou sur <http://dondesang.efs.sante.fr>

Écrivain public numérique - Dans le cadre de ses actions sociales, la municipalité propose, depuis le mois de janvier, les services d'un écrivain public numérique (EPN). La mission principale d'un EPN est d'accompagner, rassurer et orienter les habitants de la commune dans leurs démarches administratives en ligne. Ce service est gratuit et impé-

rativement sur rendez-vous. Renseignements sur notre site www.mourmelonlegrand.fr (rubrique solidarité/santé) ou au 03 26 66 10 44.

Fête foraine – Celle-ci se déroulera du 3 au 14 avril près du centre culturel si les conditions sanitaires le permettent et en fonction des autorisations préfectorales.

Hommage – Madame Jeannine Brutout nous a quittés le 12 février dernier à l'âge de 87 ans. En plus d'enseigner le violon au sein de l'école intercommunale de musique de Mourmelon (EIMM), elle en fut la première directrice (de sa création le 15 septembre 1987 jusqu'en 1993). Jeannine Brutout a également assuré, durant quelques années, un éveil musical à l'école maternelle Léon Bourgeois, où elle avait créé une chorale pour les petits. Nous adressons nos sincères condoléances à ses proches.

Population légale – Selon les données transmises par l'Insee, la population municipale légale en vigueur au 1er janvier 2021 est de 5 102 habitants. À cela s'ajoute la population comptée à part (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre ville mais conservant un logement sur la commune recensée) qui s'élève, dans notre cas, à 48 habitants. La population totale est donc de 5 150 habitants, un chiffre en légère augmentation par rapport à l'an dernier (+ 18 habitants). Par ailleurs, la prochaine campagne de recensement de la population doit, si les conditions sanitaires le permettent, se dérouler en janvier et février 2022.

Seniors en action - La municipalité propose des séances d'activité physique pour les habitants de la commune âgés de plus de 60 ans. Menées par un éducateur sportif communal, celles-ci ont débuté le 9 mars et se dérouleront les mardis après-midi jusqu'au 29 juin 2021. En fonction de la situation sanitaire, elles ont lieu en intérieur et/ou en extérieur et seront susceptibles d'être modifiées. Ce service est totalement gratuit (nombre de places limité). Modalités au 03 26 66 10 44 ou sur www.mourmelonlegrand.fr

Stationnement – En raison des travaux de démolition de l'immeuble situé au 12 rue du général Gouraud, le stationnement se fait uniquement du côté pair et cela jusqu'au 30 avril 2021 (arrêtés municipaux n° 2020-313 du 14 octobre 2020 et n° T2021-03 du 11 janvier 2021).

Voitures ventouses – Après plusieurs tentatives de contact avec leurs propriétaires, toutes infructueuses, la police municipale (en liaison avec la gendarmerie) a demandé à faire retirer, début février, deux voitures « ventouses » qui étaient stationnées depuis plusieurs mois dans les rues du maréchal Foch et Paul Boilleau. Les propriétaires devront s'acquitter d'une contravention en plus des frais d'enlèvement et de gardiennage. Si ces derniers ne se sont pas manifestés sous 30 jours, leurs véhicules ont depuis été vendus au Domaine ou détruits en fonction de leur valeur. Pour rappel, un véhicule ne peut être stationné au même endroit (sur la voie publique) plus de 7 jours consécutifs (article R417-12 du Code de la Route).

DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



- 1 14 décembre : réalisation par les services techniques de mobilier urbain en palettes 2 11 janvier : achat d'un nouveau véhicule utilitaire commun aux ateliers municipaux et à l'épicerie sociale 3 22 janvier : rénovation des agrès du parc Eugénie 4 6 février : distribution de colis aux aînés de plus de 70 ans pour pallier le traditionnel banquet 5 16 février : 82 donateurs bénévoles ont donné leur sang 6 22 février : entretien du patrimoine arboré 7 24 février : accueil de loisirs sur le thème des cartoons 8 3 mars : les maisons sortent de terre au lotissement Buisson Filot II 9 5 mars : remise d'un chèque de 600 euros à l'épicerie sociale par l'assureur Groupama pour l'achat de produits d'hygiène

FLEURISSEMENT

Comment réussir une jardinière d'été

Pour réussir la plantation d'une belle jardinière, il faut bien choisir la taille de sa jardinière, son terreau, son engrais et bien sûr ses plantes. En respectant les quelques conseils du service des espaces verts de la Ville, et en laissant libre cours à vos envies, vous ne pourrez qu'obtenir de beaux résultats !

La bonne jardinière

La taille du contenant est l'un des premiers éléments à établir. Un pot de petite taille s'assèche très rapidement, mieux vaut donc utiliser un pot plus gros car la masse de terreau y est plus importante et constituera en elle-même un réservoir d'eau. Cela réduira donc les besoins d'arrosage.

Important : le contenant doit impérativement être percé afin de permettre l'écoulement de l'eau. Dans le cas contraire, les racines risquent de pourrir, entraînant ainsi la mort de la plante. Le perçage n'est toutefois pas utile pour les bacs à réserve d'eau, ces derniers possédant un système de double-fond, évitant ainsi aux racines d'être au contact permanent de l'eau.

Le choix des plantes

Le choix des plantes pour jardinières est très vaste, c'est une affaire de goût. Néanmoins, il faut choisir les plantes en fonction de l'endroit où elles se trouveront. Un site ensoleillé offre un maximum de choix, alors qu'un emplacement ombragé limite les options.

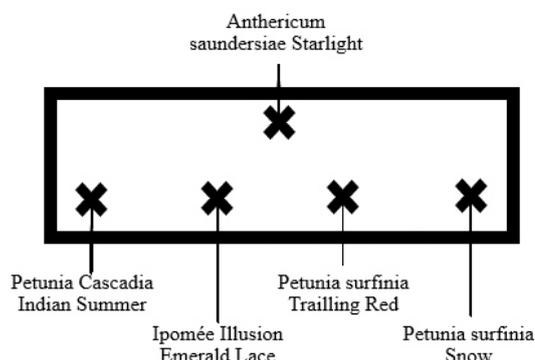
Par exemple, pour un effet réussi sur le rebord d'une fenêtre, on peut choisir une ou plusieurs plantes droites sur l'arrière (sauge, anthémis, euryops, etc.) et des plantes retombantes sur l'avant (géranium, pétunia retombant, bidens, ipomée, etc.).

En pratique...

Les fleurs annuelles se plantent au printemps lorsque les gelées ne sont plus à craindre. Dans notre région, les plantations s'effectuent dans l'idéal à la mi-mai. Tout d'abord, utilisez un terreau de qualité pour suspensions et jardinières (celui-ci peut déjà contenir un engrais à libération lente, dans le cas contraire vous pouvez en ajouter). Remplissez complètement la jardinière de terreau et tassez légèrement.

Installez ensuite les plantes en faisant un avant-trou et glissez la motte au fond, en prenant soin que le collet reste au niveau du substrat. Attention à la quantité de plantes par rapport à la taille de la jardinière : s'il y a trop de plantes, les unes étoufferont les autres et au contraire, s'il n'y en a pas assez, il y aura des trous. Pour terminer, arrosez copieusement après plantation.

Voici un exemple de jardinière avec le résultat au courant de l'été :



Un entretien nécessaire

Les premières semaines, le temps que les plantes se développent et que la température extérieure augmente petit à petit, les arrosages seront espacés. Ils deviendront ensuite plus réguliers jusqu'à atteindre un arrosage tous les deux jours voire tous les jours suivant la taille du contenant, la réserve d'eau dont elle dispose et la température.

Un apport d'engrais liquide, riche en potassium pour favoriser la floraison, sera nécessaire dès que les plantes auront doublé de volume (une fois par semaine). Tout au long de l'été, retirez les fleurs fanées et nettoyez les plantes afin de favoriser la floraison et le développement.



TRAVAUX

Des projets en cours, d'autres imaginés...

La qualité du cadre de vie de notre commune est un atout indéniable auprès des potentiels futurs habitants. Mais cela ne fait pas tout. Avec une population oscillant entre 5 100 et 5 500 habitants depuis près de quinze ans, la municipalité veille constamment à ce que l'offre en matière de logements et de commerces réponde le plus efficacement possible à la demande. Cela se traduit par de nouveaux projets immobiliers (comme le lotissement du Buisson Filot II ou la future résidence seniors), mais aussi par un renouvellement des biens situés en cœur de ville, comme ce sera le cas pour plusieurs immeubles de la rue du général Gouraud qui feront place à de nouveaux projets immobiliers. L'occasion de faire le point sur les projets en cours, à venir et imaginés.

Rue du général Gouraud

Actuellement, un chantier est en cours au n° 12 de la rue du général Gouraud. La démolition de cet immeuble a débuté, en octobre dernier, par le déblaiement et le tri de l'ensemble des éléments se trouvant à l'intérieur. La découverte d'une cave voutée sous l'ensemble de l'immeuble a nécessité de réaliser des investigations complémentaires afin d'adapter la méthode de démolition. La prochaine étape comprendra le désamiantage du bâtiment puis la démolition à proprement parler (celle-ci devrait être terminée à la fin du printemps). Concernant l'avenir de cet emplacement, un projet d'immeuble collectif est à l'étude.

Un autre immeuble, situé quelques mètres plus loin, au n° 18, a été acquis par la Ville il y a peu et sera, lui aussi, démoli. Par ailleurs, la municipalité est en pourparlers pour acquérir deux autres biens situés non-loin de ces deux immeubles. Si rien n'est encore acté pour le moment, l'acquisition, puis la démolition, de ces bâtiments permettraient la construction d'appartements surplombant 2 à 3 cellules commerciales. Concernant le n° 18, un parking pourrait éventuellement voir le jour. Celui-ci faciliterait le stationnement de la clientèle des commerces alentours. Affaires à suivre...

Entre les rues Foch et Canrobert

Un projet plus abouti est en cours sur un ensemble de parcelles reliant les deux rues, qui appartiennent à la ville et qui

doivent être cédées au bailleur Plurial Novilia. Cet organisme programme la construction de 14 logements locatifs sociaux, dont 10 seront adaptés et dédiés aux seniors. Il s'agira de 10 logements de type T2 et T3 construits de plain-pied et de 4 autres logements de type T4 et T5 incluant un étage.

Le permis de construire du projet a été déposé dernièrement et les équipes de la maîtrise d'ouvrage travaillent actuellement sur les études préalables et le diagnostic archéologique, entre autres.



Les 12 et 18 de la rue du général Gouraud seront bientôt démolis



C'est à cet emplacement que se tient le projet de Plurial Novilla



La maison Haulin accueillera un office notarial

Un nouvel avenir pour la maison Haulin

Fièrement dressée au numéro 70 de la rue du général Gouraud, la maison Haulin faisait partie, jusqu'il y a peu, du domaine privé de la commune. Celle-ci a été cédée récemment à une société civile immobilière qui accueillera un office notarial. Rappelons que cette bâtisse en pierres meulières fut acquise par la Ville en 2008 dans le but, à l'époque, d'y installer la nouvelle médiathèque.

Cette dernière ayant finalement été intégrée dans le pôle public, la maison Haulin n'a depuis jamais reçu d'affectation et aucune opportunité de la vendre ne s'était jusqu'ici présentée. La vente de ce bien communal permettra de consolider une activité professionnelle sur notre commune ce qui est, là aussi, primordial !

Circulation : des modifications à venir

Plusieurs changements seront prochainement entrepris dans la commune concernant la circulation. Ces derniers concerneront les rues Jean Pérard, Saint-Exupéry, Pasteur et Canrobert et auront pour but d'améliorer la sécurité de tous les usagers - piétons, cyclistes ou automobilistes - tout en apportant de la fluidité. Focus sur ces futures modifications.

Rue Jean Pérard

Celle-ci dessert le groupe scolaire Saint-Exupéry et relie les rues Saint-Exupéry et Couchant. Actuellement en double-sens, la circulation y est très compliquée, notamment aux heures d'école. Cette rue passera donc en sens unique, depuis la rue Saint-Exupéry vers la rue du Couchant.

Pour des raisons de sécurité, ce choix (plutôt que l'inverse) s'explique par la nécessité de faire monter ou descendre les élèves qui empruntent l'autocar scolaire du côté du trottoir. En effet, une circulation de l'autocar dans le sens inverse imposerait aux enfants de monter ou descendre du côté de la chaussée, ce qui est interdit.



Bientôt, on ne pourra emprunter la rue Jean Pérard que depuis la rue Saint-Exupéry

Rue Saint-Exupéry



Le sens unique de la rue Saint-Exupéry sera prochainement inversé (ici, depuis la rue Jean Pérard)



Le sens unique de la rue Saint-Exupéry sera prochainement inversé (ici, depuis la rue Saint-Martin)

La partie de la rue Saint-Exupéry actuellement en sens unique (depuis la rue Jean Pérard vers la rue Saint-Martin) sera tout simplement inversée afin de permettre aux habitants de la partie ouest de la commune (résidence De Lattre de Tassigny, rues du pommier, Saint-Laurent, Henri Guillaumet, etc.) d'accéder plus facilement au groupe scolaire Saint-Exupéry et au collège Henri Guillaumet. Sur ce tronçon, le stationnement sera maintenu du côté pair.



Plusieurs modifications sont à venir pour le carrefour entre les rues Saint-Martin, Pasteur et Canrobert

Rues Pasteur et Canrobert

Deux problèmes seront résolus avec les modifications prévues pour la rue Pasteur mais aussi, et surtout, pour le carrefour entre l'axe Pasteur/Saint-Martin et la rue Canrobert. Concernant la rue Pasteur, le stationnement des véhicules, conjugué à l'étranglement de la chaussée, rend délicat le croisement des véhicules en double-sens. Pour pallier cela, la rue Pasteur passera donc en sens unique : depuis la rue du maréchal Foch, vers la rue Canrobert.

De même, pour sécuriser le carrefour avec la rue Canrobert (lié notamment au manque de visibilité, malgré la présence de deux miroirs), les bandes de « stop » seront inversées. Ces dernières seront supprimées au niveau des rues Pasteur et Saint-Martin et créées de part et d'autre de la rue Canrobert. Cette nouvelle disposition permettra, au passage, de casser la vitesse des véhicules circulant dans cette rue.

Création d'une « zone 30 km/h »

Dans le même temps, la totalité de la rue Jean Pérard ainsi qu'une partie de la rue Saint-Exupéry (du croisement avec la rue Albert Camus jusqu'à l'intersection avec la rue Saint-Martin) seront classées en « zone 30 ».

Créée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie, la zone à 30 km/h permet aux piétons d'être prioritaires sur les véhicules (ce qui leur permet de traverser où ils le souhaitent dès lors qu'ils en manifestent l'intention). Elle permet également aux cyclistes de circuler dans les deux sens (des marquages au sol sont prévus).

Qui étaient Jean Pérard, Saint-Exupéry, Pasteur et Canrobert ?

- **Jean Pérard (1925-2009)** : maire de la commune de 1977 à 1989, on lui doit plusieurs projets comme le centre culturel (inauguré en 1982 et baptisé Napoléon III en 1986), la rénovation de l'agrandissement de l'ex-école maternelle Léon Bourgeois en 1986 et bien d'autres encore.



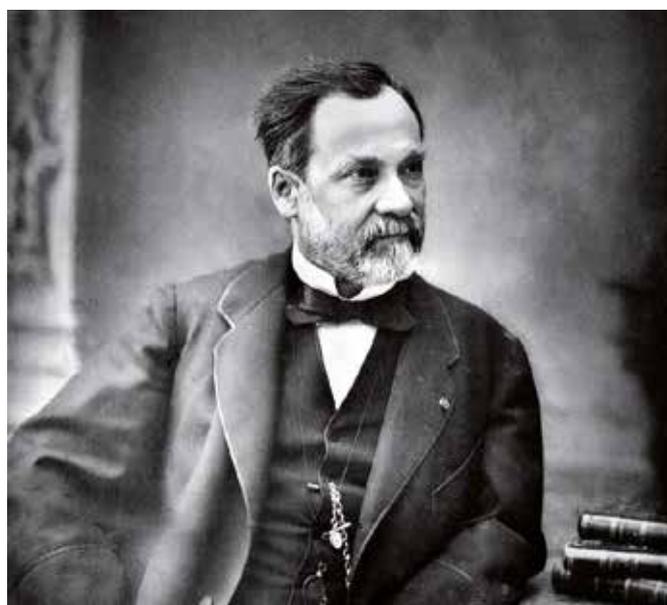
- **Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944)** : écrivain, poète, aviateur et reporter. Parmi ses œuvres principales, on retrouve « Courrier sud », « Vol de nuit », « Terre des hommes » ou encore « Le Petit Prince ». Il a disparu en vol le 31 juillet 1944 au large de Marseille. Le groupe scolaire situé rue Jean Pérard porte justement son nom.



- **François Certain de Canrobert (1809-1895)** : maréchal de France qui s'illustra dans les principales campagnes du Second Empire. Après avoir été un soutien indéfectible de Napoléon III, il devient sous la Troisième République l'une des figures du parti bonapartiste.



- **Louis Pasteur (1822-1895)** : scientifique, chimiste et physicien de formation, il s'agit d'un pionnier de la microbiologie. Il doit sa notoriété pour avoir mis au point, entre autres découvertes, le principe de pasteurisation des aliments mais aussi et surtout le vaccin contre la rage.



FLEURISSEMENT

Concours communal des maisons fleuries

Le concours communal du fleurissement a pour objet de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement naturel des jardins, balcons et fenêtres des particuliers. Comme évoqué dans les numéros précédents, celui-ci a été quelque peu modifié. En 2020, les modalités de récompenses n'avaient pu être changées en raison de la situation sanitaire qui a retardé de nombreux projets. Seules de nouvelles conditions de participation furent alors proposées. 2021 sera donc l'année du changement.

Trois catégories ont été retenues pour cette nouvelle mouture du concours communal du fleurissement : les maisons avec jardin, les façades (décor floral sur voie publique, fenêtres, murs et balcons) et les terrasses, cours et jardinets (espaces trop réduits pour être considérés en jardin).

Afin de départager les candidats, un barème de notation a été imaginé pour chacune des trois catégories : le fleurissement à proprement parler (association vivaces/annuelles, harmonie, diversité, etc.), mais aussi le type de plantations (arbustes, plantes grimpantes, rosiers, etc.), ainsi qu'une sous-catégorie « divers » dans laquelle seront par exemple notés le choix des contenants, le principe de récupération, la prise en compte du développement durable, etc. Vous pouvez découvrir tous les détails de ce barème de notation dès la page suivante.

Les récompenses

Qui dit concours, dit aussi récompenses. Tout d'abord, avant le passage du jury et afin d'encourager les participants à fleurir et embellir leur devanture, quatre bons d'achat (de 10 euros chacun) seront remis aux 100 premiers inscrits. Et afin

de soutenir les commerçants mourmelonnois, chaque bon d'achat sera à valoir chez Brindille, Goyeux Paysage, Mon Brico et Natur'elles.

Ensuite, après le passage du jury et dans chacune des trois catégories, les récompenses se feront également sous forme de bons d'achat, toujours à valoir chez les quatre commerçants précédemment cités. Le 1er prix recevra un total de 200 euros (50 euros à valoir chez chaque commerçant), le 2ème prix recevra 160 euros (4 x 40 euros), le 3ème prix : 120 euros (4 x 30 euros), le 4ème prix : 80 euros (4 x 20 euros) et à partir du 5ème prix : 40 euros (4 x 10 euros).

Les prix seront remis aux lauréats lors de la cérémonie de récompense du fleurissement qui se déroulera en mairie (ou remis à domicile si la situation sanitaire ne permet toujours pas d'organiser une cérémonie).

Le jury et les modalités d'inscription

Sous la responsabilité du Maire, le jury est composé des membres de la commission municipale chargée de l'urbanisme et du cadre de vie, éventuellement assisté de personnes extérieures à la commission ou à la commune de Mourmelon-le-Grand.

Le concours est gratuit et sur inscription préalable avant le 30 avril 2021. Pour s'inscrire, plusieurs solutions sont proposées : soit avec le bulletin papier joint à ce 101e numéro de Synthèse, soit depuis le site internet de la Ville (www.mourmelonlegrand.fr, rubrique « cadre de vie »), soit par téléphone au 03 26 66 10 44. Le règlement est consultable en mairie et sur le site internet.



Particuliers et commerçants participent chaque année au fleurissement et à l'embellissement de la commune

| CATÉGORIE 1 – Maison avec jardin | | | |
|--|------------------------------------|---|-----|
| FLEURISSEMENT | Hors sol et/ou pleine terre | <p><i>Décor en hors sol</i> <i>Massifs, rocailles, plates-bandes...</i></p> <p>Recherche, diversité, harmonie et cohérence dans le mélange des plantes et des teintes Association plantes vivaces et annuelles pour un bon étalement sur la saison Recherche de mouvement, utilisation de plantes de différentes hauteurs (feuillage, fleuries, potagères, grimpantes...)</p> | /10 |
| PLANTATIONS | Jardin | <p><i>Arbres (tiges – à fleurs – à fruits)</i> <i>Arbustes (à fleurs – à feuillages)</i> <i>Feuillage</i> <i>Gazon</i> Maîtrise de la taille</p> | /5 |
| DIVERS | | <p>Bon équilibre entre le fleurissement et les plantations Choix des contenants Techniques culturales économisant l'eau (paillage, choix des végétaux) Récupération Bonne prise en compte du développement durable Choix des végétaux Vue globale</p> | /5 |
| Il est strictement interdit à tout jury de pénétrer dans les propriétés, il ne doit juger que ce qui est visible de la rue | | | /20 |

| CATÉGORIE 2 – Façades (Décor floral sur voie publique – fenêtres, murs et balcons) | | | |
|--|-----------------|---|-----|
| FLEURISSEMENT | Hors sol | <p><i>Jardinières aux balcons, fenêtres et murs</i> <i>Pots, bacs, vasques sur le sol ou sur le trottoir, plates-bandes entre mur et trottoir...</i></p> <p>Recherche, diversité, harmonie et cohérence dans le mélange des plantes et des teintes Association plantes vivaces et annuelles pour un bon étalement sur la saison Recherche de mouvement, utilisation de plantes de différentes hauteurs (feuillage, fleuries, potagères, grimpantes, retombantes...)</p> | /10 |
| PLANTATIONS | Hors sol | <p><i>Arbustes (à fleurs – à feuillages)</i> <i>Plantes grimpantes – vivaces et annuelles</i> <i>Feuillage</i> <i>Rosiers (arbustifs, grimpants)</i></p> | /5 |
| DIVERS | | <p>Bon équilibre entre le fleurissement et les plantations Harmonie et maîtrise des matériaux utilisés Choix des contenants Choix des végétaux Récupération Prise en compte du développement durable Vue globale</p> | /5 |
| Il est strictement interdit à tout jury de pénétrer dans les propriétés, il ne doit juger que ce qui est visible de la rue | | | /20 |

| CATÉGORIE 3 – Terrasses, cours et jardinets (Terrasses = espaces trop réduits pour être considérés en jardin) | | | |
|--|--|--|-----|
| FLEURISSEMENT | Hors sol et/ou pleine terre | <p><i>Balcons et fenêtres</i> <i>Bacs, vasques posées sur le sol</i> <i>Plates-bandes, petits jardinets</i></p> <p>Recherche, diversité, harmonie et cohérence dans le mélange des plantes et des teintes Association plantes vivaces et annuelles pour un bon étalement sur la saison Recherche de mouvement, utilisation de plantes de différentes hauteurs (feuillage, fleuries, potagères, grimpantes, retombantes...)</p> | /10 |
| PLANTATIONS | Dans contenants, plates-bandes et/ou sur façade | <p><i>Arbustes (à fleurs – à feuillages)</i> <i>Plantes grimpantes – vivaces et annuelles</i> <i>Feuillage</i> <i>Rosiers (arbustifs, grimpants)</i></p> | /5 |
| DIVERS | | <p>Bon équilibre entre le fleurissement et les plantations Harmonie et maîtrise des matériaux utilisés Choix des contenants Choix des végétaux Récupération Prise en compte du développement durable Vue globale</p> | /5 |
| Il est strictement interdit à tout jury de pénétrer dans les propriétés, il ne doit juger que ce qui est visible de la rue | | | /20 |

La vaccination s'accélère

Longtemps espérée, la campagne de vaccination contre le Covid-19 a débuté le 13 janvier dernier à la maison de santé de Saint-Martin-sur-le-Pré. Les personnes âgées de plus de 75 ans habitant le territoire de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne étaient alors les seules concernées. Mais depuis la première semaine de mars, c'est au tour des 50-64 ans souffrant de comorbidités de prendre part à cette nouvelle phase de la campagne vaccinale. Décryptage.

Pour les plus de 75 ans

Sur le territoire de l'Agglo

Lancée le 13 janvier dernier, la vaccination en faveur des plus de 75 ans (ainsi que les personnes vulnérables à très haut risque de forme grave de Covid-19) a rencontré un tel succès que la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Saint-Martin-sur-le-Pré a fait face – comme ailleurs en France – à une pénurie de doses, suspendant ainsi la prise de rendez-vous dès le 28 janvier. Fort heureusement, depuis le 1er mars, il est à nouveau possible de prendre rendez-vous.

A Mourmelon, un agenda contrarié

Début janvier, la proposition de la création d'un centre de vaccination par la mairie et les professionnels de santé a été formulée auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Préfecture. Pour des raisons de seuil, la Préfecture n'a pas donné de suite favorable.

Suite à cette réponse négative, le 18 janvier, la proposition de vaccination «groupée» sur Saint Martin-sur-le-Pré a été formulée, la mairie proposant d'organiser les transports jusqu'au centre de vaccination.

Ce n'est que le 24 février que l'ensemble des acteurs concernés a validé cette proposition de rendez-vous groupés.

Le 2 mars, les autorités de santé ont autorisé l'administration du vaccin AstraZeneca aux plus de 75 ans. Ces derniers avaient alors la possibilité de se faire vacciner chez leur médecin traitant.



Le 4 mars, la Préfecture demande finalement l'ouverture d'un centre de vaccination à Mourmelon-le-Grand (vaccin Pfizer, réservé aux plus de 75 ans et aux personnes vulnérables à très haut risque de forme grave de Covid-19).

Le 12 mars, la mobilisation de tous – professionnels de santé et services municipaux – a permis l'ouverture d'un centre de vaccination au centre culturel Napoléon III.

Les 50-74 ans sont entrés en piste

Depuis la première semaine de mars, les personnes âgées de 50 à 74 ans qui sont atteintes de comorbidités (cancer, diabète, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, etc.) peuvent, à leur tour, se faire vacciner contre le coronavirus avec des doses « AstraZeneca ».

Pour ce public, il est possible de se faire vacciner par son médecin généraliste. Les cabinets médicaux de Mourmelon-le-Grand participent, évidemment, à cette nouvelle phase de la campagne vaccinale.

Quel vaccin et pour qui ?

Pfizer et Moderna : vaccins à ARN, devant être conservés respectivement à -20°C et -60°C, indiqués chez les personnes de plus de 75 ans ou aux personnes vulnérables à très haut risque de forme grave de Covid-19.

AstraZeneca : vaccin « classique », devant être conservé entre 2°C et 8 °C, actuellement indiqué chez les personnes de 50 à 74 ans souffrant de comorbidités.



CENTIAL-51^e RI

Précieux et utiles rappels du Cential-51^e RI

Le Cential-51^e RI rappelle que, dans le cadre du contexte sécuritaire, en application du niveau « alerte attentat », les seuls véhicules autorisés à emprunter les axes routiers menant vers le camp (tel que la route du golf) sont les véhicules militaires, les véhicules des personnels civils de la défense, les véhicules de personnes possédant une autorisation spéciale. Les zones et axes interdits sont indiqués par des panneaux « terrain militaire » ou « sens interdits » avec restriction de circulation.

De même, le régiment a également constaté une recrudescence des dépôts d'ordures sauvages sur le camp. Ce manque de civisme engendre une pollution préjudiciable à la faune et la flore du camp, ainsi qu'aux nappes phréatiques. Certaines zones des camps de Champagne sont classées « Natura 2000 » et constituent donc des enjeux spécifiques de conservation en France et en Europe.

Il est rappelé que ces actes délictueux sont sanctionnables. À ce titre, ils peuvent faire l'objet d'un dépôt de plainte sur contrevenant (Article L 541-46 du code de l'environnement, punissable de 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende). La sécurité et la préservation de notre environnement sont essentiels pour l'avenir de notre planète et le bien-être des générations futures.

Précision de la municipalité : la déchèterie de Mourmelon-le-Grand est ouverte le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 13h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Une carte d'accès gratuite est nécessaire, s'adresser à Châlons-Agglo : www.chalons-agglo.fr/collecte-selective ou 0 800 875 615 (numéro vert).



8^e RMAT

Le 8^e RMAT aborde Sentinelle avec détermination

Afin de préparer sa projection Sentinelle en région parisienne au cours du premier trimestre 2021, une unité PROTERRE du 8^e RMAT a réalisé sa mise en condition finale (MCF). L'opération Sentinelle a pour but de lutter contre le terrorisme aux côtés des forces de sécurité intérieure (FSI) en effectuant des patrouilles pédestres ou véhiculées sur le territoire national afin de protéger les Français.

Les deux semaines de MCF ont permis de perfectionner les savoir-faire militaires de l'ensemble du personnel de l'unité grâce à l'entraînement aux tirs, aux techniques d'intervention opérationnelle rapprochée, au secourisme au combat, etc.

Cette préparation a consisté aussi à confronter le personnel du « 8 » à un ensemble d'incidents qu'il pourrait rencontrer en situation réelle : interposition suite à l'agression d'une personne avec protection de la victime, immobilisation de l'agresseur et sécurisation de la zone, découverte d'un colis suspect dans un lieu public, demande d'intervention des FSI et sécurisation de la zone.

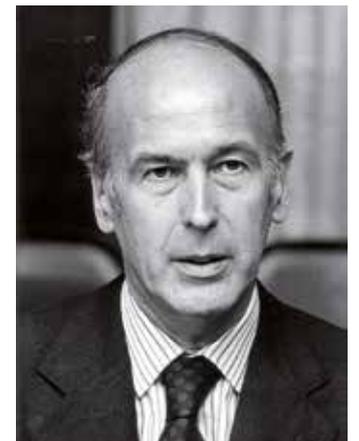


HOMMAGE

Le président Giscard d'Estaing à Mourmelon

Élu 20^{ème} président de la République française du 27 mai 1974 au 21 mai 1981, Valéry Giscard d'Estaing nous a quittés le 2 décembre dernier à l'âge de 94 ans. À l'instar de certains de ses prédécesseurs (Félix Faure, Émile Loubet, Armand Fallières ou encore Charles de Gaulle), le président Giscard d'Estaing s'est lui aussi rendu au camp de Mourmelon. C'était au soir du 7 mai 1975, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945.

Face aux militaires, il évoqua ses souvenirs : « Ce que je suis venu commémorer avec vous ce soir, c'est le silence qui s'est posé sur l'Europe au matin du 8 mai 1945, succédant au fracas des armes. Un silence qui voulait dire la paix. Nous étions, mes camarades de la 1^{ère} armée française et moi, dans un village d'Allemagne, à l'Est de Constance, en marche vers l'Autriche ».



L'Agglo à la une



Les chèques de relance : **faîtes-vous plaisir jusqu'en juillet !**

L'opération des chèques de relance devait initialement prendre fin février. Pour continuer à soutenir le commerce local, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Châlons ont souhaité prolonger la vente des chèques jusqu'au samedi 3 juillet 2021.

Sur 1.5 million de chèques vendus, 250 000 € sont encore en circulation (achetés mais non consommés en boutique). Les détenteurs de chèque pourront les dépenser dans toutes les boutiques éligibles, y compris bars et restaurants. Une réouverture des cafés et restaurants est envisageable pour ce printemps. Aussi, il faudra apporter un vif soutien à ces commerces dont l'activité a été stoppée en raison de la pandémie. Les élus ont réservé une enveloppe de 100 000 € sur les 400 000 € d'abondement de la Ville et de l'Agglomération de Châlons au dispositif "chèque de relance" de fin 2020 pour la réouverture des cafés et restaurants. Ce dispositif permettra aux habitants de Châlons Agglo d'acquérir pour l'équivalent de 500 000 € de chèque de relance spécifiquement dédiés aux cafés et restaurants.

REPÈRES

- 1,5 million de chèques vendus
- 250 000 euros de chèques non dépensés à ce jour
- 100 000 euros d'enveloppe financière réservée pour la réouverture des cafés et restaurants

ET AUSSI...



La fête du vélo : **pédalons, pédalons !**

Comme chaque année, la fête du vélo posera ses roues à Châlons le samedi 12 juin sur la Place Foch. Cet événement, fortement plébiscité par les amoureux de la petite reine, est maintenu. Organisé par l'Association Avenir 2 roues, en partenariat avec Châlons Agglo, elle permet aux cyclistes de se retrouver pour une journée riche en animations, toutes gratuites ! Au programme, la traditionnelle et, très prisée, bourse aux vélos (pour déposer et vendre son ancien vélo), des pistes de maniabilité pour reprendre confiance, des vélos customisés et des marquages gratuits bicycodes, etc. Tous à vélos, on vous attend !

Info +

Notre territoire vient d'être labellisé "Vignobles et découvertes" (visites de caves, événements, activités de loisirs, restaurants, musées, hébergements...). Pour rappel, ce label national a été créé en 2009 par les ministères de l'Agriculture et du Tourisme pour valoriser l'offre française en matière d'œnotourisme. Il assure ainsi aux visiteurs des prestations d'excellence et un accueil de qualité en plusieurs langues.

MÉDIATHÈQUE

18.000 livres
3.000 CD
700 DVD
Tablettes, liseuses...



La médiathèque est actuellement ouverte aux horaires suivants :

Mardi, jeudi et vendredi : 14h – 17h30 et le matin sur rendez-vous au 03.26.66.5707
Mercredi : 9h30 – 12h / 14h – 17h30
Samedi : 10h – 16h



Vous n'avez pas beaucoup de temps ? Vous savez ce que vous voulez emprunter ?

La médiathèque dispose d'un site internet sur lequel vous pouvez effectuer vos réservations. Les bibliothécaires vous préparent vos documents et vous n'avez plus qu'à venir les récupérer !

Bonus : vous y trouverez de nombreuses sélections thématiques ainsi que des ressources numériques pour petits et grands.
Rendez-vous ici : <https://mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org/>

DES LIVRES POUR LES BÉBÉS

Depuis le 1^{er} janvier, la Ville de Mourmelon offre un livre à tous les nouveaux nés de la commune ! Tous les jeunes parents reçoivent un coupon afin de venir retirer leur présent à la médiathèque.



UN RÉSEAU DE MÉDIATHÈQUES



Nouveau ! La médiathèque de Mourmelon-le-Grand et la bibliothèque de Dampierre-au-Temple deviennent le réseau des médiathèques de la Mourmelonnie ! Dès maintenant, vous pouvez effectuer vos réservations via le catalogue en ligne. Des navettes seront réalisées toutes les deux semaines dès le vendredi 12 mars.

NOUVEAUTÉS

- *Tenet* de Christopher Nolan (DVD)
- *N'attendons pas de Vianney* (CD)
- *Anais Nin* de Léonie Bischoff (BD)



COUP DE

- *Les demoiselles* d'Anne-Gaëlle Huon (roman)
- *Une timidité d'ours* de Susy Zanella (album)
- *Chromatopia* de Betty Piccioli (roman ado)



À l'heure où nous rédigeons cette page, les salles de spectacles ne sont toujours pas rouvertes et nous n'avons pas de date envisagée. Nous vous annonçons néanmoins les rendez-vous prévus à compter du mois d'avril.

Programmation susceptible d'être modifiée en fonction des mesures gouvernementales en vigueur. Restez informés :

 « Ville de Mourmelon-le-Grand »  www.mourmelonlegrand.fr



Vendredi
9
avril
20h30

THÉÂTRE « L'ARNAQUEUSE »

Centre culturel Napoléon III
Tarifs : 7 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans
Réservations au 03.26.66.57.08
ou sur www.mourmelonlegrand.fr



Mardi
13
avril
20h00

CINÉMARDIS

Auditorium de la mairie
Un film le 2^{ème} mardi du mois
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h00



Mardi
27
avril
20h00

CONTES « À QUATRE MAINS » par le Collectif Io

Centre culturel Napoléon III
Tarifs : 7 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans
Réservations au 03.26.66.57.08
ou sur www.mourmelonlegrand.fr



Mardi
11
mai
20h00

CINÉMARDIS

Auditorium de la mairie
Un film le 2^{ème} mardi du mois
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h00



Vendredi
21
mai
20h30

THÉÂTRE « CARTON ROUGE »

Centre culturel Napoléon III
Tarifs : 7 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans
Réservations au 03.26.66.57.08
ou sur www.mourmelonlegrand.fr



Mardi
25
mai
20h00

THÉÂTRE « IMPRUDENCES » par le Collectif Eutectic

Centre culturel Napoléon III
Tarifs : 7 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans
Réservations au 03.26.66.57.08
ou sur www.mourmelonlegrand.fr



Mardi
8
juin
20h30

CINÉMARDIS

Auditorium de la mairie
Un film le 2^{ème} mardi du mois
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h00



Samedi
12
juin
18h00

SOIRÉE DU SOLSTICE

Bois des Soeurs - Parc Kévin Chavatte
Musique, arts de rue, contes, jeux, buvette, restauration



Mercredi
14
juillet

FÊTE NATIONALE

Remise de médailles aux pompiers, prise d'armes, et feu d'artifices

